VILLE DE Leers CCAS DE Leers

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR
LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DENREES

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES:
JEUDI 26 NOVEMBRE 2026 À 12H00

Groupement de commande
Ville de LEERS
Hôtel de Ville
25 rue de Lys
59115 LEERS

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Fourniture et livraison de denrées alimentaires
	Mode de passation	Appel d'offres Ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commandes
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clause sociale	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	1 an
	Négociation	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
2 - Conditions de la consultation 6
2.1 - Délai de validité des offres 6
2.2 - Forme juridique du groupement 6
2.3 - Variantes 6
2.4 - Développement durable 6
3 - Conditions relatives au contrat 6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 7
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
4 - Contenu du dossier de consultation 7
5 - Présentation des candidatures et des offres 7
5.1 - Documents à produire 8
6 - Conditions d'envoi et de remise des plis 9
6.1 - Transmission électronique 9
6.2 - Transmission sous support papier 10
7 - Examen des candidatures et des offres 10
7.1 - Sélection des candidatures 10
7.2 - Attribution des accords-cadres 10
7.3 — Echantillons 13
7.4 - Suite à donner à la consultation 13
8 - Renseignements complémentaires 13
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 13
8.2 - Procédures de recours 13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour le groupement de commandes de la ville de Leers.

Le groupement de commandes est composé de :

- La ville de Leers
- Le CCAS de Leers
 - La Résidence Autonomie des 4 vents
 - L'EHPAD Les Cygnes

Lieu(x) d'exécution :

59115 LEERS

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

1.4 - Décomposition de la consultation

L'accord-cadre est divisé en 16 lots :

Lot	Dénomination	Montant maximum HT annuel Ville	Montant maximum HT annuel CCAS
1	Viandes fraiches	10 000 €	40 000 €
2	Poissons frais et produits surgelés	76 000 €	63 000 €
3	Epicerie étendue	65 000 €	62 000 €
4	Boissons	11 000 €	35 000 €
5	Pains et viennoiseries fraîches	9 000 €	22 000 €
6	Volailles fraiches	18 000 €	17 000 €
7	Fruits et légumes frais	35 000 €	25 000 €
8	Produits laitiers et avicoles	45 000 €	52 000 €
9	Viandes biologiques	30 000 €	10 000 €

10	Surgelés biologiques	15 000 €	25 000 €
11	Produits laitiers et avicoles biologiques	30 000 €	9 000 €
12	Pains et viennoiseries biologiques frais	15 000€	5 000 €
13	Fruits et légumes biologiques	18 000 €	5 500 €
14	Epicerie biologique	20 000 €	5 000 €
15	Repas mixés	5 000 €	10 000 €
16	Charcuteries fraiches	9 000 €	15 000 €

1.5 - Nomenclature

Le code CPV principal de l'accord-cadre est le suivant : 15800000-6 - Produits alimentaires divers

Lot	Dénomination	Nomenclature CPV
1	Viandes fraiches	15119000 — viandes diverses
2	Poissons frais et produits surgelés	03310000 — poissons, crustacés et produits aquatiques 15896000 — produits surgelés
3	Epicerie étendue	15897200 — aliments en conserve
4	Boissons	15980000 — boissons sans alcool 15910000 — boissons alcoolisées distillées 15950000 — boissons fermentées non distillées 15860000 — café, thé et produits connexes
5	Pains et viennoiseries fraîches	15811100 — pains
6	Volailles fraiches	15112100 — volailles fraîches
7	Fruits et légumes frais	15300000 — fruits, légumes et produits connexes
8	Produits laitiers et avicoles	15550000 — produits laitiers divers
9	Viandes biologiques	15119000 — CA62
10	Surgelés biologiques	15896000 — CA62

11	Produits laitiers et avicoles biologiques	15550000 - CA62
12	Pains et viennoiseries biologiques frais	15811100 — CA62
13	Fruits et légumes biologiques	15300000 — CA62
14	Epicerie biologique	15897200 — CA62
15	Repas mixés	15894200 — repas mixés
16	Charcuteries fraiches	15119000 — viandes diverses

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Développement durable — environnement : conformément aux articles L. 2112-2 et L. 2152-7 du Code de la commande publique, le marché comporte des exigences environnementales d'exécution et un critère d'attribution prenant en compte les caractéristiques environnementales des offres.

Condition d'exécution sociale : compte tenu du montant estimé du marché, une condition d'exécution prenant en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi est prévue. Le titulaire devra mettre en œuvre, pendant l'exécution du marché, au moins une action concrète favorisant l'insertion ou le maintien dans l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, notamment dans les activités de préparation, logistique, transport, manutention ou gestion des emballages, lorsque cela est compatible avec l'organisation de l'entreprise et l'objet du marché. Les modalités de mise en œuvre et les justificatifs attendus sont précisés dans le CCAP. Cette consultation comporte des considérations environnementales et sociales.

Les conditions d'exécution correspondantes sont précisées dans le CCAP et le CCTP.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Budget propre des membres du groupement de commandes.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC), commun à tous les lots,
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, pour chaque lot,
- Les bordereaux de prix unitaires (BPU), pour chaque lot,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), commun à tous les lots,
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), commun à tous les lots,
-Le Clausier pour un approvisionnement durable et qualité de denrées alimentaires en restauration collective publique 2026

Il est mis gratuitement à disposition des opérateurs économiques sur la plateforme de dématérialisation https ://marchespublics596280.fr à compter de la publication de l'avis de marché. Seuls les opérateurs économiques ayant téléchargé les documents de la consultation après identification sont informés des éventuelles modifications qui y sont apportées.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Les candidats sont invités à présenter leur offre en distinguant clairement les engagements qui constituent des exigences minimales du marché et les performances proposées au-delà de ces exigences, notamment en matière environnementale.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU) au format Excel	Oui
Le mémoire technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du marché, notamment : • Mesures proposées pour la valorisation, la réduction et le réemploi/recyclage des emballages et déchets • Mesures proposées pour l'optimisation des livraisons et le regroupement des commandes • Modalités de livraison et moyens mis en œuvre pour limiter les impacts environnementaux liés au transport • Modalités de commandes (délais, réapprovisionnement ...)	Non

• Mesures proposées au titre des engagements sociaux prévus au marché • Pour les lots concernés : éléments permettant d'apprécier les caractéristiques environnementales des produits proposés, au-delà des exigences minimales du CCTP • Pour les produits biologiques : justificatifs ou références permettant d'établir la conformité à l'agriculture biologique	
Les fiches techniques de chaque produits proposés (classé dans l'ordre du BPU pour chaque lot)	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi et de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https ://marchespublics596280.fr

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Le cas échéant, l'attributaire du marché, signera son offre au format papier et la transmettra par voie postale, ou la déposera au service marché.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme CDG596280 (https ://marchespublics596280.fr). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Le délai pour le dépôt des questions devra se faire 10 jours au plus tard, avant la date limite de remise des offres indiquée en première page du présent règlement de consultation.

⚠ Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

Inversion de l'ordre d'analyse : Conformément aux dispositions de l'article **R. 2161-4 du Code de la commande publique**, l'acheteur se réserve la possibilité de procéder à l'examen des offres techniques et financières avant d'examiner les candidatures. L'examen de la candidature de l'attributaire pressenti sera effectué, en tout état de cause, avant l'attribution définitive du marché

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots :
- 01 : viandes fraîches
- 06 : volailles fraîches
- 07 : fruits et légumes frais conventionnels
- 08 : produits laitiers et avicoles conventionnels
- 16 : charcuteries fraîches

Critère	Pondération
Qualité de l'offre	50
- Qualité des produits proposés sur 45 points Jugé sur la base des fiches techniques - Respect des modalités de livraison sur 5 points Jugé sur la base du mémoire technique	
Montant de l'offre	40
- Montant du BPU sur 35 points Jugé sur la base d'un DQE masqué - Remise catalogue sur 5 points Jugé sur la base d'un piquage de 10 articles maximum (Pour le lot 07, le piquage de remise catalogue se fera uniquement sur les produits de 4ème Gamme)	
Développement Durable	10
• Réduction, réemploi, réutilisation et valorisation des emballages et déchets, au-delà des exigences minimales du marché Jugé sur la base du mémoire technique sur 4 points • Optimisation des livraisons et du transport, notamment regroupement des commandes et limitation des livraisons évitables Jugé sur la base du mémoire technique sur 3 points • Caractéristiques environnementales des produits proposés, au-delà des exigences minimales du marché, lorsque pertinentes pour le lot Jugé sur la base du mémoire technique et des fiches techniques sur 3 points	

Pour les lots:
- 5: pains, baguettes, et viennoiseries frais conventionnels
- 12: pains, baguettes, et viennoiseries biologiques

Critère	Pondération
Qualité de l'offre	50
- Qualité des produits proposés sur 15 points Jugé sur la base des fiches techniques - Echantillons sur 30 points Jugé sur la base des dégustations - Respect des modalités de livraison sur 5 points Jugé sur la base du mémoire technique	
Montant de l'offre	40
- Montant du BPU sur 35 points Jugé sur la base d'un DQE masqué	

- Remise catalogue sur 5 points Jugé sur la base d'un piquage de 10 articles maximum	
Développement Durable	10
• Réduction, réemploi, réutilisation et valorisation des emballages et déchets, au-delà des exigences minimales du marché Jugé sur la base du mémoire technique sur 4 points • Optimisation des livraisons et du transport, notamment regroupement des commandes et limitation des livraisons évitables Jugé sur la base du mémoire technique sur 3 points • Caractéristiques environnementales des produits proposés, au-delà des exigences minimales du marché, lorsque pertinentes pour le lot Jugé sur la base du mémoire technique et des fiches techniques sur 3 points	

Pour les lots: 2, 3, 4, 9, 10, 11, 13, 14 et 15

Critère	Pondération
Qualité de l'offre	40
- Qualité des produits proposés sur 35 points Jugé sur la base des fiches techniques - Respect des modalités de livraison sur 5 points Jugé sur la base du mémoire technique	
Montant de l'offre	50
- Montant du BPU sur 40 points Jugé sur la base d'un DQE masqué - Remise catalogue sur 10 points Jugé sur la base d'un piquage de 10 articles maximum	
Développement Durable	10
• Réduction, réemploi, réutilisation et valorisation des emballages et déchets, au-delà des exigences minimales du marché Jugé sur la base du mémoire technique sur 4 points • Optimisation des livraisons et du transport, notamment regroupement des commandes et limitation des livraisons évitables Jugé sur la base du mémoire technique sur 3 points • Caractéristiques environnementales des produits proposés, au-delà des exigences minimales du marché, lorsque pertinentes pour le lot Jugé sur la base du mémoire technique et des fiches techniques sur 3 points	

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La réponse des candidats peut être partielle. Toutefois, lors de l'analyse des offres, toute offre comportant plus de 30 % de lignes non renseignées dans le bordereau des prix unitaires (BPU) sera considérée comme irrégulière. Les modalités de calcul du taux de lignes manquantes se feront ainsi : nombre de lignes non renseignées rapporté au nombre total de lignes du BPU

Pour le critère « Développement Durable », seuls les éléments effectivement décrits et justifiés dans l'offre sont pris en compte. Les exigences environnementales constituant des conditions minimales d'exécution ne sont pas notées une seconde fois ; l'évaluation porte sur les performances et mesures proposées au-delà de ces exigences. En l'absence d'éléments permettant d'apprécier un sous-critère, les points correspondants ne sont pas attribués.

Le titulaire retenu devra, avant le démarrage de l'exécution, présenter les modalités pratiques de mise en œuvre de l'action sociale prévue au marché. Un bilan des actions réalisées pourra être demandé par l'acheteur pendant l'exécution du marché.

7.3 — Echantillons

Les soumissionnaires des lots 5 et 12 devront remettre des échantillons permettant d'évaluer la qualité des produits proposés dans leurs offres.

Les candidats recevront un courrier via la plateforme du profil acheteur indiquant les conditions d'envoi et date après l'ouverture des offres.

Les échantillons sont gratuits et ne donne pas lieu à indemnisation.

7.4 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https ://marchespublics596280.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.